

45^e session du comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC
Parlement européen (Bruxelles) - 20 février 2020

MM. Jean BIZET, sénateur de la Manche, président de la commission des Affaires européennes du Sénat, et **Buon TAN**, député de Paris, rapporteur pour avis des crédits du commerce extérieur de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, ont participé, jeudi 20 février 2020, à la 45^e session du comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'Organisation mondiale du commerce (OMC) de l'UIP, qui s'est déroulée dans les locaux du Parlement européen à Bruxelles.



La session du comité de pilotage

La matinée était consacrée à un échange de vues sur la réforme de l'OMC.

Les problématiques du **secteur sidérurgique européen** ont tout d'abord été abordées. La Commission européenne a rappelé les surcapacités que connaît ce dernier, ayant entraîné la perte de 15 000 emplois. Plusieurs parlementaires ont appelé à l'instauration de règles équilibrées à l'échelle globale, soulignant les distorsions de concurrence provoquées par les pratiques de certains de nos partenaires extra-européens. **M. Jean Bizet** a attiré l'attention sur le manque de réactivité des mesures prises en cas de non-respect des règles de l'OMC, citant le contentieux avec Google, et a proposé l'instauration de mesures conservatoires qui permettraient de davantage moraliser le commerce international.

Puis les discussions ont porté sur la **réforme de l'OMC** à proprement parler. M. Bernd Lange, député européen, coprésident du comité de pilotage, a mentionné l'important travail fourni depuis 2002 par l'UIP et le Parlement européen sur ce point.

Rappelant que les États-Unis avaient pris leur distance avec l'OMC, M. Stephen de Boer, ambassadeur du Canada auprès de l'OMC, a indiqué qu'une réunion prévue à Ottawa en mars devrait permettre d'avancer sur le commerce électronique, les investissements des très petites, petites et moyennes entreprises (TPE-PME), les subventions pour l'agriculture, le développement durable, la place des femmes dans le secteur commercial...

Estimant que les États-Unis étaient davantage dans une volonté d'obstruction de l'OMC que de destruction, **M. Jean Bizet** a pointé le manque de réceptivité à leurs critiques sur le règlement des différends et l'organe d'appel, s'interrogeant sur l'existence de procédures de substitution en cas de blocage au sein de l'organisation.

Selon M. Stephen de Boer, ambassadeur du Canada auprès de l'OMC, la fonction de négociation de l'OMC n'ayant pas été concluante pour les États-Unis, la procédure de règlement des différends s'est trouvée régulièrement actionnée. Jugeant par ailleurs très positif qu'américains et japonais aient proposé un texte sur les subventions à l'industrie, qui constituera une base de discussion sur le sujet, il s'est également réjoui que bon nombre de pays - dont l'Union européenne - travaillent à une déclaration auprès de l'OMC sur la problématique des interactions entre développement durable et commerce.

Le point suivant de la matinée était consacré à la **pêche**.

Il a été rappelé que les stocks halieutiques sont dans une situation difficile, et que les subventions dans ce secteur ne résolvent pas tous les problèmes, les deux-tiers environ ayant des effets négatifs sur la biodiversité. Nombre d'entre elles visent en effet à soutenir la pêche industrielle *via* des aides à l'achat de carburant. La nouvelle approche consisterait à ne plus allouer de subventions provoquant des surcapacités de pêche ou des surpêches, ainsi que d'examiner la création d'une « boîte verte », qui existe déjà en matière agricole.

Appelant à tout faire pour que l'activité de pêche, notamment artisanale, puisse perdurer en Europe, les parlementaires ont, là encore, insisté sur les distorsions existantes dans le secteur de la pêche, entre une Union européenne très exigeante sur sa flotte et des pays-tiers beaucoup moins regardants.

La Commission européenne a estimé peu probable qu'il y ait des avancées en ce domaine à la conférence ministérielle de juin.

Le point suivant de l'échange de vues était consacré aux **subventions industrielles**.

La Commission européenne a rappelé que l'objectif de l'Union européenne et du trilogue était de travailler à limiter les effets d'engrenage (effets de « *spillover* ») en se concentrant sur trois axes : les subventions industrielles, le transfert de technologies et le renforcement des conditions de marché. L'accord actuel sur les subventions ayant atteint ses limites, et ces dernières s'avérant relativement opaque, la Commission européenne s'est engagée à faire évoluer le système.

M. Buon Tan a demandé si calendrier plus précis pourrait être fixé s'agissant de la protection de la propriété intellectuelle.

Il a enfin été précisé que la prochaine réunion sur ces sujets aurait lieu les 16 et 17 mars à Bruxelles.

L'après-midi était consacrée à la session du comité de pilotage.

S'agissant des détails pratiques relatifs à l'organisation de la 12^e conférence ministérielle, qui aura lieu en juin à Noursoultan, capitale du Kazakhstan, M. Mukhtar Yerman, parlementaire kazakh, a donné quelques éléments d'information. La conférence devrait se tenir au parlement de son pays, qui compte 352 sièges et 210 tables avec micros pour les délégués. Les aspects logistiques et liés aux

visas et à l'hébergement, notamment, seront consignés dans un manuel envoyé à l'ensemble des participants. Sera évoquée avec le secrétariat de l'UIP la possibilité pour les participants de la conférence interparlementaire d'avoir accès à la conférence ministérielle.

Mme Zhanar Aitzhanova, représentante permanente du Kazakhstan auprès des Nations Unies, a fait part à son tour du fort investissement de ce dernier pour accueillir l'évènement. Rappelant que cette conférence constituerait un véritable test pour le multilatéralisme et l'OMC, elle a énuméré les différents sujets qui seraient abordés : la pêche, le commerce électronique, les services, ainsi que les problématiques plus institutionnelles propres à l'OMC.

Plusieurs parlementaires de différents pays ont appelé à une meilleure prise en compte des attentes des pays en développement. S'agissant des TPE et PME, Mme Zhanar Aitzhanova a rappelé qu'une déclaration ministérielle conjointe avait été adoptée à Buenos Aires afin de trouver des solutions non discriminatoires leur étant favorables et qu'un groupe de travail avait été mis en place sur le sujet, mais a dit ne pas s'attendre à un accord en tant que tel à la conférence ministérielle de juin. Reconnaissant qu'un cadre réglementaire trop compliqué n'incitait pas les TPE et PME à exporter, M. Saïd El Hachimi, conseiller aux relations extérieures à l'OMC, a fait part du projet de créer un bureau d'aide au niveau mondial pour faciliter leurs échanges et d'instaurer, à la 12^e conférence ministérielle, une structure de travail pérenne à l'OMC en ce sens.

S'agissant du programme provisoire, M. Bernd Lange, co-président, a rappelé quelques éléments : la conférence parlementaire aura lieu le 7 juin, la veille de la conférence ministérielle, ainsi que la séance inaugurale, en présence des plus hauts responsables des différentes institutions. En vue des derniers préparatifs, une réunion du comité de pilotage aura lieu le 6 juin pour discuter du document final. Un entretien des parlementaires avec le directeur général de l'OMC, M. Roberto Azevêdo, sera par ailleurs demandé.

Un consensus s'est dégagé entre les participants pour que les parlementaires soient mieux associés que par le passé et que leurs travaux aient un réel impact sur la conférence ministérielle et sur les institutions de l'OMC. Pour ce faire, il conviendra de préciser le rôle des parlementaires dans la perspective du sommet, de rédiger des propositions de réforme de l'OMC par écrit, de remettre le document final au président de la conférence en amont et de tenter de mettre en place une relation permanente avec l'organisation.

La discussion a ensuite porté sur les propositions pour l'avant-projet du document final, remises dans le dossier fourni aux participants, qui ont pour objet une solution de long terme pour l'organe d'appel de l'OMC, la réforme de l'organisation, l'association des parlementaires à ses activités, la négociation sur la suppression des subventions de pêche, la promotion de la participation des femmes au commerce, les droits de propriété intellectuelle, les objectifs de développement durable et l'application des accords de Paris.

Tout en soulignant la qualité des propositions, plusieurs parlementaires ont suggéré que les passages relatifs au développement durable soient regroupés et avancés en début de texte. L'inclusion d'autres aspects - protection du consommateur, lutte contre la contrefaçon, immigration, égalité salariale entre hommes et femmes, référence au bien-être... – a par ailleurs été proposée.

M. Bernd Lange, co-président, a conclu en indiquant qu'un document révisé serait distribué aux parlementaires vers la mi-mars, afin de proposer des amendements sur le texte jusqu'au 1^{er} mai. Puis le débat aura lieu, en vue de parvenir à un compromis lors de la séance du 6 juin, avant que ne débute la 12^e conférence ministérielle.